



COMMUNIQUÉ DE LA MUNICIPALITÉ À l'attention des habitants de Labastidette

Objet : Mise au point relative à une action individuelle sur la voie publique

La commune de Labastidette souhaite apporter des éléments d'information à la population à la suite de revendications diffusées sur les réseaux sociaux et depuis des lieux publics de notre commune concernant la situation d'un ancien agent.

Les services municipaux assurent un traitement attentif, rigoureux et diligent de l'ensemble des dossiers qui leur sont soumis, dans le respect des procédures en vigueur et des droits de chacun.

La collectivité précise que ce dossier individuel est encadré par des règles administratives strictes. Au nom du secret professionnel et du respect de la vie privée, la commune ne peut en divulguer les détails.

Toutefois, il est important de préciser que :

- L'ouverture de droits sociaux et le versement d'indemnités dépendent de la transmission de pièces obligatoires par l'intéressée aux organismes compétents.
- La collectivité agit dans le respect strict de la réglementation en vigueur et ne peut déroger au cadre légal.

La municipalité rappelle que l'espace public, notamment la place de l'École ainsi que les abords des établissements scolaires, ne constitue pas un cadre approprié à la résolution de situations administratives individuelles, lesquelles relèvent exclusivement des instances compétentes.

La mairie reste pleinement mobilisée pour :

- Garantir la tranquillité et l'ordre public ;
- Assurer la continuité du service public ;
- Rappeler aux agents de la collectivité leurs obligations statutaires de réserve et de loyauté, indispensables au bon fonctionnement du service public ;
- Préserver un climat serein au sein de la commune.

La commune de Labastidette appelle chacun à la responsabilité et à la retenue dans les échanges publics.

Afin d'éviter toute surenchère ou la diffusion de propos inappropriés, les commentaires associés à cette publication sur nos plateformes numériques seront désactivés.

Fait à Labastidette, le 27 mars 2026.

Pour la Municipalité,
La Mairie de Labastidette